



Université  
de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-Liberté-Patrie

CABINET DU PRESIDENT

-----  
PERSONNE RESPONSABLE  
DES MARCHES PUBLICS  
-----

COMMISSION DE CONTROLE  
DES MARCHES PUBLICS  
-----



PROCES-VERBAL DE DELIBERATION N° 128/CCMP/12-2024 -

L'an deux mil vingt-quatre et le jeudi cinq décembre à huit heures trente minutes, la Commission de contrôle des marchés publics (CCMP) de l'Université de Lomé, s'est réunie dans la salle de réunion n° 2 de l'Université de Lomé, sise au Lycée de Tokoin 1.

Tous les membres étant présents, la commission peut valablement délibérer sur le projet de lettre de commande relatif à la certification du réseau intranet de l'Université de Lomé, dont la société BUY MORE est attributaire provisoire, pour un montant toutes taxes comprises de quatre millions cent quarante-sept mille sept cent (4 147 700) francs CFA.

Après examen dudit projet de marché, la CCMP note sa conformité au modèle de contrat contenu dans le dossier de demande de cotation validé.

En conséquence, la CCMP donne son avis de non objection pour la signature du marché précité avec la société BUY MORE.

En application des dispositions de l'article 4 de l'arrêté n° 0197/MEF/CAB du 24 septembre 2012 fixant les modalités d'immatriculation des lettres de commande et des marchés, le contrat signé et approuvé en six (06) exemplaires après visa du Contrôleur Financier Délégué (CFD), devra être transmis à la PRMP pour immatriculation, avant toute notification au titulaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix heures dix minutes.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les membres présents le jour, mois et an ci-dessus pour servir et valoir ce que de droit.

Ont signé :

Le Rapporteur, Membre,

Le Président,

  




M. YOVO Kwassi      Mme PADASSE Mazahalou

M. BOROZE Tchamye T-E.